

PROPOSITION DE RESOLUTION

« Proposition de Résolution du Conseil National confirmant le rôle de l'Assemblée dans la lutte contre le Covid-19 et réaffirmant son attachement à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et à la Constitution ».

Exposé des motifs

Le Conseil National unanime, partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement, a depuis le début de la crise liée au Covid-19, déclaré à plusieurs reprises et conformément à la Constitution, son intention de formuler des propositions précises dans le cadre de la gestion par l'Etat de cette crise sans précédent.

L'Assemblée, comme l'a affirmé le Prince Souverain dans Son communiqué du lundi 23 mars 2020, « a toute sa place dans le dispositif de lutte contre le Covid-19 ». Le Conseil National, qui travaille dans l'unité de toutes ses sensibilités politiques, participe ainsi depuis le lundi 30 mars à des réunions du Comité Mixte de Suivi Covid-19, instauré par l'Ordonnance Souveraine publiée le vendredi 27 mars 2020.

Les conséquences de cette crise sanitaire, dont l'ampleur est historique, sont à la fois humaines, sociales et économiques. L'impact de cette crise a donc une portée politique majeure, s'agissant de l'intervention indispensable de l'Etat, notamment à travers la nécessaire modification en profondeur de la loi de budget primitif 2020, votée en décembre 2019.

Le Conseil National est un élément constitutif de l'Etat monégasque. L'article 66 de notre Constitution dispose que « la loi résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National ». Au premier rang des lois, les lois de budget organisent les politiques publiques autour des dépenses et des recettes de l'Etat, qui seront fortement impactées par les conséquences de cette crise.

Résolution

Vu l'article 91 du règlement intérieur du Conseil National ;

Les Conseillers Nationaux, signataires de la présente Résolution :

1. Réaffirment leur indéfectible attachement au Prince Souverain et à la Monarchie Constitutionnelle. Unanimes, ils inscrivent leur engagement, leur action et donc leur mandat dans le cadre strict de la Constitution. Ils estiment que les relations entre le Gouvernement et le Conseil National doivent se dérouler dans un esprit de partenariat, plus que jamais nécessaire entre nos deux Institutions.
2. Réaffirment ainsi leur volonté de travailler dans l'unité des Institutions, ayant eux-mêmes au sein de l'Assemblée, naturellement mis en œuvre un rassemblement d'union nationale pour faire face à cette crise, pour le bien des Monégasques, des Résidents, et de l'ensemble des acteurs économiques de la Principauté.
3. Réaffirment enfin que l'Etat doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, pour que le modèle économique et social monégasque soit préservé et permette à notre pays de surmonter cette crise, en soutenant chaque personne et chaque structure qui serait en difficulté. Personne dans notre pays ne doit être laissé au bord du chemin.



Stéphane VALERI



Brigitte BOCCONE-PAGES



Balthazar SEYDOUX



Christophe ROBINO



Thomas BREZZO



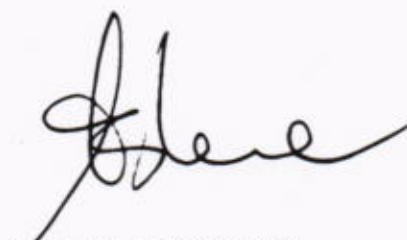
José BADIA



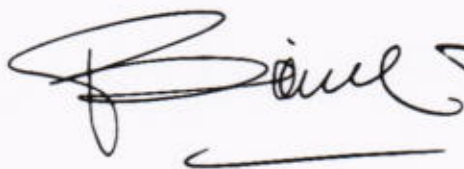
Marc MOUROU



Franck LOBONO



Nathalie AMORATTI-BLANC



Daniel BOERI



Fabrice NOTARI



Guillaume ROSE



Franck JULIEN



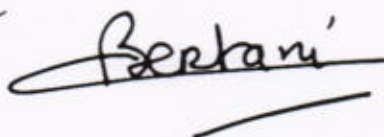
Jean-Louis GRINDA



Karen ALIPRENDI DE-CARVALHO



Pierre BARDY



Corinne BERTANI



Michèle DITTLLOT



Jean-Charles EMMERICH



Béatrice FRESKO-ROLFO



Marie-Noëlle GIBELLI



Marine GRISOUL



Jacques RIT



Pierre VAN KLAVEREN